

Annonces

LOTTO Résultats du tirage du mercredi 24 mars 2021

TIRAGE LOTTO 9 22 28 37 38 **CHANCE** 10

Nombre de combinaisons jouées gagnantes

5 BONS NUMÉROS + CHANCE	1	Aucun gagnant.
4 BONS NUMÉROS	30	190 961,70 €
4 BONS NUMÉROS + CHANCE	314	1 553,60 €
3 BONS NUMÉROS	1 221	82,20 €
3 BONS NUMÉROS + CHANCE	15 778	22,90 €
2 BONS NUMÉROS	18 904	14,80 €
2 BONS NUMÉROS + CHANCE	236 057	4,70 €
1 BON NUMÉRO + CHANCE	262 110	2,20 €

OPTION 2ND TIRAGE 1 4 43 45 47

5 BONS NUMÉROS	Aucun gagnant.	/
4 BONS NUMÉROS	172	784,40 €
3 BONS NUMÉROS	7 263	47,70 €
2 BONS NUMÉROS	114 802	3 €

Tirage des 10 codes LOTTO gagnants à 20 000 €

A gagner, au tirage LOTTO du samedi 27 mars 2021 : **4 000 000 €***

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

EUROMILLIONS Résultats du tirage du mardi 23 mars 2021

2 26 29 36 49

5 + 2	0	0	236 598,00 €	236 598,00 €
5 + 1	8	2	20 736,30 €	20 736,30 €
4 + 2	33	8	1 866,70 €	2 166,60 €
4 + 1	628	144	151,50 €	173,60 €
3 + 2	1 756	385	57,30 €	67,20 €
3 + 1	1 354	275	52,20 €	52,20 €
2 + 2	28 140	5 960	12,50 €	13,80 €
2 + 1	30 210	6 271	13,00 €	16,30 €
1 + 2	65 288	13 123	11,20 €	11,20 €
0 + 2	161 700	35 219	5,40 €	6,20 €
0 + 1	473 034	98 323	5,90 €	6,50 €
2	990 928	206 974	4,50 €	4,50 €

1 gagnant en France** à 1 000 000 €

GI 739 3104

Prochains tirages, vendredi 26 mars 2021

A gagner, au tirage de 1 gagnant garanti en France** à 1 000 000 €

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

KENO Résultats des tirages du mercredi 24 mars 2021

Tirage du midi 4 10 13 18 21 24 25 26 29 34

Tirage du soir 1 3 6 13 14 17 20 24 26 27

MULTIPLIEUR x 2 **JOKER** 3 557 343

MULTIPLIEUR x 2 **JOKER** 5 393 200

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

var-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS **MARCHÉS PUBLICS**

www.clic-legales.com www.varmatinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS

Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Annonces légales

var-matin
Jeudi 25 mars 2021

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS PRESSE

Par arrêté en date du 11 mars 2021, le Conseil municipal de Flassans sur Issole (Var) a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de modification n°7 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cet arrêté est affiché et consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

REUNION PUBLIQUE SCOT LE 2 AVRIL 2021 EN VISIO-CONFÉRENCE

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez organise une réunion publique le 2 avril 2021 à 16h, relative à la procédure de modification du SCoT du Golfe de Saint-Tropez qui doit être prochainement engagée.

Cette réunion sera l'occasion de présenter le projet de modification du SCoT en cours d'élaboration et d'échanger autour de ces propositions.

Compte tenu du contexte sanitaire, cette réunion se tiendra sous forme dématérialisée, en visio-conférence.

Pour y participer, rendez-vous sur <http://bit.ly/ReunionPubliqueSCoT-CCGST>

Pour plus d'informations : <https://www.cc-golfedesainttropez.fr>

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

Suivant acte SSP du 15/03/21 a été constituée

Forme : Société à responsabilité limitée

Objet : Propriété location biens immobiliers

Dénomination : SARL MATIRA

Siège : 113 rue Raphaël Dubois (83500) La Seyne-sur-Mer

Capital : 1.000 euros

Durée : 99 ans

Gérant : M. Franck RAVEZ demeurant 113 rue Raphaël Dubois (83500) La Seyne-sur-Mer

RCS Toulon

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce NM5442 N°9202756 concernant la société 1+1 IMMO parue le 13/03/2021 dans VAR MARTIN, il fallait lire :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/03/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes en lieu et place de aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/02/2021, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Le reste est sans changement.

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION DES DOCUMENTS DU LOTISSEMENT LE « SUPER LAVANDOU »

Par arrêté n° 202113 du 22 mars 2021, Monsieur le Maire du LAVANDOU a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en concordance des documents du lotissement « LE SUPER LAVANDOU » avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune révisé le 4 septembre 2017.

Cette mise en concordance consiste en une modification de certains articles du cahier des charges, du règlement du lotissement, ainsi que la modification de l'affectation et la subdivision de différentes parcelles du lotissement.

Cette enquête publique se déroulera du 12 au 30 avril 2021, soit pendant 19 jours.

A cet effet, Monsieur Philippe DE BOYSÈRE, Général de la Gendarmerie Nationale en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par décision du président du Tribunal Administratif de Toulon. Il se tiendra à la disposition du public en mairie du Lavandou pour recevoir les observations du public aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

- Le lundi 12 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 21 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 30 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dossier relatif à l'enquête publique sera consultable en mairie du Lavandou, aux jours et horaires d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00). Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et en obtenir communication à ses frais.

Le dossier sera consultable également sous forme dématérialisée et téléchargeable à l'adresse internet suivante : www.le-lavandou.fr.

Des informations supplémentaires pourront être demandées par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie du Lavandou - Direction Générale des Services - A l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur - Hôtel de Ville - Place Ernest Reyer - 83980 Le Lavandou », par téléphone au 04.94.05.15.72, et par mail à l'adresse christophe.milesi@le-lavandou.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquêtes aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les observations et propositions pourront également être transmises par courrier postal à l'adresse mentionnée ci-dessus, par mail à l'adresse de messagerie électronique suivante : christophe.milesi@le-lavandou.fr et sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : www.le-lavandou.fr.

Les observations transmises par voie électronique seront consultables à l'adresse internet suivante : www.le-lavandou.fr.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture du Var pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également disponibles pendant 1 an sous forme dématérialisée à l'adresse internet www.le-lavandou.fr.

Une fois l'enquête publique achevée, le projet de mise en concordance des documents du lotissement avec le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur fera l'objet d'une délibération motivée du Conseil municipal. Après l'intervention de cette délibération, Monsieur le Maire adoptera ensuite un arrêté de mise en concordance opérant modification et suppression des dispositions susmentionnées.

COMMUNE DE MONTAUXOUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 23 mars 2021, Monsieur le Maire de Montauxoux a prescrit la tenue d'une enquête publique pour la procédure de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

La Commune entend agir sur plusieurs dispositions de son document d'urbanisme afin de lisser la capacité d'accueil, freiner l'imperméabilisation des sols et maintenir les ambiances résidentielles des quartiers d'habitat individuel. La modification n°2 comporte enfin une dizaine d'évolutions mineures pour l'écriture réglementaire (annexes en zone N, bio-climatisme, stationnement...) pour assurer un meilleur droit des sols.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 avril au mercredi 12 mai 2021 inclus. M. André VANTALON a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Toulon.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et parafichés par le Commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Montauxoux, du 12 avril au 12 mai 2021 inclus aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, Place du Clos, à savoir :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Montauxoux, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Place du Clos, 83440 Montauxoux.
- Ou par courriel à l'adresse suivante : plu.modification2@ville-montauxoux.fr

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le mercredi 12 mai 2021 à 17h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.montauxoux.fr>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Les observations du public transmises par la voie postale ainsi que les observations consignées dans le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête. L'ensemble des observations et propositions du public transmises par vote électronique seront accessibles sur un site internet :

<http://www.montauxoux.fr/>

Permanences

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Lundi 12 avril 2021 de 9h à 12h
- Mardi 20 avril 2021 de 9h à 12h
- Mercredi 28 avril 2021 de 14h à 17h
- Jeudi 6 mai 2021 de 9h à 12h
- Mercredi 12 mai 2021 de 14h à 17h

Transmission de pièces

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Montauxoux, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Montauxoux, Mairie de Montauxoux, à l'adresse précitée.

COMMUNE DE TOURRETTES - 83440

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification n°1 du PLU

Par arrêté n° 2021-006 du 1er mars 2021 le maire de la commune de Tourrettes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tourrettes.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Tourrettes représentée par son maire, Monsieur Camille BOUGE et dont le siège administratif est situé à la mairie de Tourrettes : Place de la mairie - Tourrettes 83440.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Olivier RICHE en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Tourrettes, place de la mairie, Tourrettes 83440, du lundi 22 mars 2021 au samedi 24 avril 2021 inclus, soit pendant 34 jours.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.mairie-tourrettes-83.fr, en mairie de Tourrettes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions et contrepropositions :

- Soit sur le registre d'enquête,
- Soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU par courrier postal à : Mairie de Tourrettes, à l'attention de Monsieur Olivier RICHE, commissaire enquêteur, place de la mairie, Tourrettes 83440 ou par courrier électronique à enquetepublique@mairie-tourrettes-83.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes souhaitant faire des observations écrites ou orales en mairie de Tourrettes (place de la mairie, 83440TOURRETTES), les jours suivants :

- Lundi 22 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 3 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- Lundi 12 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 24 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet du PLU arrêté,
- Les avis émis sur le projet du PLU,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges et le présent projet ne contient pas de rapport sur les incidences environnementales, d'une étude d'impact ou d'un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête. En revanche, l'autorité environnementale a été saisie et a conclu à la non-soumission du projet aux obligations d'une évaluation environnementale. L'avis est contenu dans le dossier d'enquête et peut être consulté selon les modalités définies ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Tourrettes et à la préfecture de Toulon aux jours et heures habituels d'ouverture ou ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le Maire,
Camille BOUGE.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT par le Var.